

COURS DE
FRANÇAIS DES AFFAIRES

商务法语教程

杨亚平 编



創于1897

商務印書館
The Commercial Press

**COURS DE FRANÇAIS
DES AFFAIRES**

商务法语教程

杨亚平 编

商 務 中 書 館

2010 年 · 北京

图书在版编目(CIP)数据

商务法语教程/杨亚平编. —北京:商务
印书馆,2010

ISBN 978-7-100-06713-3

I. 商… II. 杨… III. 商务—法语—教材
IV. H32

中国版本图书馆 CIP 数据核字(2009)第 118687 号

所有权利保留。

未经许可,不得以任何方式使用。

商务法语教程

杨亚平 编

商务印书馆出版

(北京王府井大街36号 邮政编码 100710)

商务印书馆发行

北京瑞古冠中印刷厂印刷

ISBN 978-7-100-06713-3

2010年8月第1版

开本 787×960 1/16

2010年8月北京第1次印刷

印张 25

定价: 43.00 元

出版说明

1999年由商务印书馆出版的《商务法语》已经使用了十年。十年来,法语广播、电视、网络的迅速普及,为现代法语教学提供了多元的素材,也为重新编写商务法语教材提供了丰富的资源。

本书编者根据十年来从事商务法语教学与研究的经验和体会,对原《商务法语》的结构作了一些调整,将原来的十个单元改为现在的九个单元,从而使新教材更符合法国经济、贸易、管理类课程的结构,也便于教师在有限的课时内,针对各个单元的主题,对学生进行集中有效的商务法语训练。

此外,新教材还作了大幅度的改进:

一、删改了已经陈旧过时的课文,添加了新的课文,使新教材的内容更贴近法国当前的经济活动和社会生活;此外,还增加了大量的课文注释和词汇表,便于自学者使用本教材。

二、增加了与各单元课文有关的思考题(Questions sur les textes),提纲挈领,有利于学生掌握各单元的主要内容。

三、为了加强课文与练习之间的逻辑关联,新教材重新编写了各个单元的练习;新编写的单元练习内容更丰富,更注重循序渐进的原则;训练内容由浅入深,能够帮助学生更好地掌握和运用各个单元的专业术语和词汇;此外,单元练习中还特别增加了法译汉(Version)、汉译法(Thème)、阅读理解(Compréhension rapide)等训练项目,使新教材更具有实践性;从形式上来说,各单元练习的结构基本一致,因此,新教材的结构更严谨,更具有整体性。

四、在单元练习之后编辑了2—3篇文章供学生阅读(Lecture),这些文章是课文内容的深化,能够帮助学生进行深入学习。

五、在每个单元的最后增加了一个新项目(Pour réussir votre vie professionnelle),其内容涉及企业文化与人际交流;目的在于增强趣味性,也为了帮助学生更好地了解企业文化,适应未来的社会生活。

2 商务法语教程

本教材适用于法语专业二、三年级学生,以及计划赴法国从事经济、贸易、管理类专业学习的广大学生群体。教学中,预计每个单元需要8—12课时,在此基础上可以再加一些实践课,选用本教材的教师可以根据学校的具体情况自行安排。

编 者

2010年3月

Table des matières

UNITE 1 LA CREATION D'ENTREPRISE 1

Textes

-  1 Qu'est-ce qu'une entreprise?
-  2 Le comité d'entreprise

Exercices

Lecture

-  1 Une entreprise familiale
-  2 La privatisation d'Air France

Pour réussir votre vie professionnelle Comment plaire?

UNITE 2 L'ENTREPRISE ET SON PERSONNEL 40

Textes

-  1 Le chômage en France
-  2 Précarité pour tous
-  3 Qui gagne quoi?

Exercices

Lecture

-  1 Vous cherchez un emploi?
-  2 Comment comprendre les contrats de travail?
-  3 Qu'implique une clause de mobilité?

Pour réussir votre vie professionnelle L'art de la conversation

UNITE 3 LA BANQUE ET SES CLIENTS 78

 Textes

-  1 Les services bancaires
-  2 A la banque
-  3 La lettre de crédit

 Exercices

 Lecture

-  1 La Banque de France
-  2 Le découvert
-  3 La facilité de caisse

 **Pour réussir votre vie professionnelle** Le pouvoir de sourire

UNITE 4 L'ASSURANCE 116

 Textes

-  1 Relations avec les assurances
-  2 Un accident de voiture

 Exercices

 Lecture

-  1 L'assurance: produit de luxe ou de première nécessité?
-  2 L'assurance et la vie: lettre d'un citoyen au ministre de la Justice

 **Pour réussir votre vie professionnelle** Comment éviter la critique?

UNITE 5 LES IMPOTS EN FRANCE 153

 Textes

-  1 La fiscalité française
-  2 « Vivent les impôts! — Vous voulez rire! »

 Exercices

 Lecture

 1 Lutter contre la voiture

 2 Qui paie des impôts en France?

 3 Plus on gagne d'argent, plus on paie d'impôts ...

 **Pour réussir votre vie professionnelle** Comment influencer les autres?

UNITE 6 LE MARKETING 193

 Textes

 1 L'approche du marché

 2 Le marketing-mix

 Exercices

 Lecture

 La promotion, un outil puissant et diversifié

 **Pour réussir votre vie professionnelle** Comment éviter la controverse?

UNITE 7 LA PUBLICITE 229

 Textes

 1 Le rôle de la publicité

 2 Etes-vous fait pour ces métiers?

 Exercices

 Lecture

 1 Les effets économiques de la publicité

 2 L'enfant et la publicité

 **Pour réussir votre vie professionnelle** La personnalité

UNITE 8 LA LOGISTIQUE ET LE TRANSPORT 262

 Textes

-  1 La gestion logistique
-  2 Comprendre les termes du transport international

 Exercices

 Lecture

-  1 Le transport maritime
-  2 Le transport par terre
-  3 Les services auxiliaires des transports

 **Pour réussir votre vie professionnelle** Les types de personnalités

UNITE 9 RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES 304

 Textes

-  1 Les conflits commerciaux
-  2 La querelle Danone-Wahaha

 Exercices

 Lecture

-  1 Les principaux champs de conflits
-  2 Relations commerciales: les Etats-unis et l'Union européenne

 **Pour réussir votre vie professionnelle** Conduire une négociation

CORRIGES DES EXERCICES 349

VOCABULAIRE 373

UNITE 1

LA CREATION D'ENTREPRISE

☐ Texte 1 Qu'est-ce qu'une entreprise?

Dans une économie, la production est principalement issue de l'activité des entreprises. Il existe cependant une très grande diversité entre les entreprises, du petit commerce de quartier aux grandes sociétés employant de très nombreux salariés.

Les entreprises ont toutes le même rôle: produire des biens ou des services. Ces agents économiques, bien que très divers en raison de leur taille, de leur activité, évoluent tous dans un environnement économique, juridique, social, politique qui les met en relation avec différents interlocuteurs et qui les pousse à s'organiser et à choisir une structure pour atteindre les objectifs fixés.

1 La diversité juridique des entreprises

Il existe de nombreuses structures juridiques et divers critères de classification pour les entreprises. La principale distinction concerne les entreprises individuelles et les entreprises sociétaires.

1.1 L'entreprise individuelle

L'entreprise individuelle appartient dans les classifications économiques à la catégorie des PME (petites et moyennes entreprises) et rassemble différents statuts juridiques: commerçants, artisans, professions libérales... Le propriétaire unique de l'entreprise individuelle est une personne physique. Cette personne est le chef de l'entreprise et elle seule a les pouvoirs de direction et de décision.

L'entreprise individuelle n'a pas d'existence juridique propre, sa vie juridique

se confond avec celle de son exploitant. Les biens consacrés par l'entrepreneur à son entreprise (fonds de commerce^①) restent sa propriété et font partie de son patrimoine^②. L'ensemble du patrimoine de l'entrepreneur garantissant l'ensemble de ses dettes, si les dettes commerciales sont importantes, l'entrepreneur pourra être obligé de vendre ses biens personnels pour les payer. L'entreprise individuelle n'a pas de patrimoine propre. Au point de vue fiscal, c'est l'exploitant qui est imposé et non l'entreprise; ce n'est pas l'entreprise X que le fisc taxe, mais Monsieur X qui doit déclarer son bénéfice commercial avec les autres revenus (tels que loyers, intérêts, salaire de son conjoint...).

Pour protéger son patrimoine de la saisie des créanciers commerciaux, l'entrepreneur peut, s'il se marie, choisir le régime de la séparation de biens, le ménage achetant alors au nom du conjoint les biens les plus précieux et qu'il souhaite conserver quoi qu'il arrive. En 1985, le législateur a créé la « société unipersonnelle », société à associé unique qui peut donc être propriétaire d'une entreprise. Cette société permet de distinguer le patrimoine commercial de celui de l'entrepreneur.

L'entrepreneur ne peut pas être salarié de l'entreprise, il n'a donc pas le statut de salarié. Il ne peut pas cotiser au régime général de la Sécurité sociale, à l'assurance chômage (pour le cas où l'entreprise disparaîtrait), à l'assurance vieillesse des cadres. Il est couvert socialement par une assurance obligatoire dite « des travailleurs indépendants ». Pour obtenir le statut de salarié cadre, l'entrepreneur peut constituer une société dans laquelle en tant que principal responsable, il aura ce statut, mais alors l'entreprise individuelle disparaît.

Capables de s'adapter assez facilement aux fluctuations de l'environnement, les PME sont néanmoins fragiles; leur taux de mortalité est élevé. Or elles consti-

① Ensemble des biens mobiliers qu'un commerçant affecte à une activité commerciale. Il comprend notamment, au titre des éléments corporels, le matériel, l'outillage, les marchandises et, au titre des éléments incorporels, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle...

② Ensemble des biens et des obligations d'une personne physique ou morale.

tuent la trame du tissu économique, les plus dynamiques et les plus novatrices créent des emplois et donnent naissance aux futurs grands groupes. C'est pour cette raison que les pouvoirs publics ont cherché à stimuler leur création en simplifiant les formalités de constitution.

1.2 L'entreprise sociétaire

L'entreprise sociétaire est celle dont le propriétaire est une société. La société est une institution, elle résulte d'un contrat ou d'un acte unilatéral de volonté. Elle présente une différence essentielle avec l'entreprise individuelle, elle acquiert en effet la personnalité morale dès son immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et devient ainsi un véritable sujet de droit. Le Code civil donne la définition de la société :

- La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.
- Elle peut être instituée, dans les cas prévus par la loi, par l'acte de volonté d'une seule personne.
- Les associés s'engagent à contribuer aux pertes.

Traditionnellement, on distingue les sociétés de personnes des sociétés de capitaux. Il existe une forme mixte, la SARL, qui représente des caractéristiques des deux catégories précédentes.

● La SNC – société de personnes

Les sociétés de personnes sont constituées en considération de la personne des associés. Par conséquent, dans une SNC (société en nom collectif), les associés, qui ont la qualité de commerçant, et qui reçoivent des parts sociales incessibles, sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales.

● La SA – société de capitaux

En revanche, dans les sociétés de capitaux, la personnalité des associés ne joue aucun rôle. Leur responsabilité est limitée au montant de leurs apports.

La société anonyme (SA) est la forme la plus importante des sociétés de capitaux. Dans une société anonyme, les actionnaires doivent être au moins sept et le capital social, qui est divisé en actions, a un montant minimum de 37 000 euros. La SA permet ainsi de réunir des actionnaires et des capitaux très nombreux.

Les actionnaires ne sont responsables que dans la mesure de leurs apports; cette responsabilité signifie que si la SA fait de mauvaises affaires, ils ne perdront que cet apport. Chaque actionnaire, qui reçoit une partie du bénéfice appelée dividende, participe à la gestion de la SA lors des assemblées générales des actionnaires. Son droit de vote est proportionnel à la part du capital qu'il détient.

L'assemblée générale des actionnaires élit les membres du conseil d'administration de la société (de trois à douze membres) parmi les actionnaires. Les membres du conseil d'administration sont les administrateurs et ils reçoivent une rémunération sous la forme de «jetons de présence»^①(en référence à leur présence au conseil d'administration). Le conseil d'administration, qui gère la société, élit et peut révoquer à tout moment le président du conseil d'administration. Souvent, ce président est aussi le directeur général salarié de l'entreprise, celui qui dirige effectivement l'entreprise; il est alors PDG.

Les SA ont aussi la possibilité de choisir une autre organisation de la direction; celle-ci peut être assurée par un conseil de surveillance (membres élus par les actionnaires) et un directoire (cinq membres au plus, élus par le conseil de surveillance sans être nécessairement des actionnaires). Le directoire exerce ses

① Rémunération accordée aux présidents directeurs généraux, directeurs généraux et administrateurs, membres des conseils de surveillance de sociétés anonymes, qui est en principe calculée en fonction de l'assiduité aux réunions auxquelles ils assistent. Mais en pratique il s'agit d'une rémunération fixe qui peut être attribuée même aux absents.

fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Dans une SA, les actions sont librement cessibles et négociables en échange des apports.

- La SARL, une forme mixte

La société à responsabilité limitée (SARL) peut être créée avec de 2 à 50 associés et un capital social minimum peu important (7 500 euros). Chaque associé fait un apport en capital à l'entreprise et reçoit des parts sociales correspondant à la fraction du capital qu'il détient. La responsabilité des associés joue comme pour une SA; ils ne sont responsables que dans la mesure de leurs apports. La SARL est un statut juridique qui a été souvent choisi par les entreprises familiales afin de protéger le patrimoine personnel en cas de faillite.

Si la SARL ne comprend qu'un associé, c'est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL). La SA et la SARL sont les deux formes de société les plus répandues en France.

1.3 Les entreprises particulières

Ayant examiné l'entreprise individuelle et l'entreprise sociétaire, on peut définir quelques catégories particulières d'entreprises.

- Les entreprises publiques

Une entreprise publique est une entreprise dont le capital ou la majorité du capital appartient à l'Etat. Certaines administrations, qui vendent plus de la moitié de leur production, sont considérées comme des entreprises (La poste et France Télécom^①). Certaines entreprises publiques sont qualifiées de mixtes (on parle aussi d'économie mixte pour caractériser le développement de ce type

① La Poste et France Télécom sont actuellement deux personnes morales, dont France Télécom est entrée en Bourse en 1997. Elles viennent des PTT, qui étaient une ancienne administration publique.

d'entreprises) car elles associent capitaux publics et capitaux privés.

● Les coopératives

La coopérative est une société privée présentant certaines caractéristiques particulières. Ses objectifs sont la défense des intérêts de ses membres, appelés sociétaires. Une coopérative recherche donc moins le profit que la satisfaction de ses adhérents; par exemple, les bénéfices sont répartis équitablement entre les sociétaires. Le pouvoir de décision appartient aux sociétaires eux-mêmes, selon le principe «un homme, une voix» quels que soient leurs apports (et non une action, une voix, comme dans les autres sociétés). On distingue les coopératives de production, créées pour produire en commun (par exemple des coopératives agricoles), des coopératives de consommation, créées pour bénéficier des avantages des achats groupés.

Les coopératives appartiennent à ce qu'on appelle l'économie sociale (ou tiers secteur^①) qui regroupe les mutuelles (systèmes d'assurance fondés sur l'entraide et la solidarité), les coopératives et les associations.

● Les entreprises d'insertion

Ces entreprises sont aidées par les pouvoirs publics afin qu'elles emploient des personnes connaissant des difficultés d'insertion (chômeurs de longue durée^②, allocataires du RMI^③ par exemple). Appelées autrefois entreprises

① Il faut distinguer le tiers secteur du secteur tertiaire qui regroupe les entreprises de commerce et de services.

② Les chômeurs de longue durée sont ceux dont la durée du chômage est supérieure ou égale à un an.

③ Revenu minimum d'insertion. Mesure instituée par la loi du 30 novembre 1988 en France dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. L'allocation, d'un montant variable, bénéficie à toute personne de plus de 25 ans, française ou étrangère ayant un titre de séjour de 3 ans au moins. Elle est d'un montant variable selon les ressources et la taille de la famille. Elle est accordée pour une période de 3 mois à 1 an. Elle s'accompagne d'un contrat prévoyant des activités d'insertion sous forme d'un travail ou d'une formation pour le bénéficiaire.

intermédiaires, elles ont une mission de réinsertion professionnelle.

1.4 Les groupes d'entreprises

Les actionnaires d'une société anonyme détiennent une certaine fraction du capital social. Les actionnaires peuvent être des personnes physiques, mais aussi d'autres sociétés. Quand une société détient un certain nombre d'actions dans une autre société, on l'appelle participation.

Lorsque plusieurs sociétés sont liées par des participations, elles peuvent constituer un groupe. Un groupe est un ensemble de sociétés composé d'une société-mère et de filiales. Une société-mère peut se définir comme une société non détenue à plus de 50% par une autre société et qui possède des participations supérieures à 50% dans une ou plusieurs sociétés appelées alors filiales. Lorsque la part du capital d'une société détenue par une autre est inférieure à 50%, cette première société n'est pas une filiale, mais une simple « participation ».

La société-mère assure la direction du groupe qui poursuit généralement un objectif commun aux sociétés qui en font partie. Il existe de nombreux liens techniques, commerciaux ou financiers entre les sociétés d'un même groupe.

2 La diversité économique des entreprises

On peut également classer les entreprises selon d'autres critères tels que le chiffre d'affaires et les effectifs. Le chiffre d'affaires ne représente pas réellement l'activité productive de l'entreprise (c'est plutôt la valeur ajoutée). C'est pourquoi la principale typologie des entreprises selon leur taille reprend le critère des effectifs. Selon la nouvelle définition de l'UE :

- Les petites et moyennes entreprises emploient moins de 250 salariés. Leur chiffre d'affaires doit être inférieur à 40 millions d'euros ou leur bilan annuel inférieur à 27 millions d'euros.
- Les petites entreprises emploient entre 10 et 49 salariés. Elles doivent avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 7 millions d'euros ou un bilan ne dépassant pas les 5 millions d'euros.

- Les micro-entreprises sont des entreprises qui emploient moins de 10 salariés.

Les entreprises modifient souvent leur taille car elles réalisent des opérations de concentration. La concentration peut être définie comme un processus économique très général consistant dans l'augmentation régulière de la dimension des entreprises d'une économie. La concentration économique désigne ainsi la situation particulière d'une activité qui est dominée par quelques producteurs (industrie automobile par exemple). Cette tendance générale à la concentration qui n'est pas toujours vérifiée, est le résultat d'opérations de concentration réalisées par les entreprises.

Les entreprises peuvent d'abord procéder à des concentrations techniques. C'est par exemple le cas d'une entreprise qui regroupe plusieurs établissements de production (ateliers, usines, etc.) en une seule unité de production afin de profiter d'économies d'échelle^①.

La concentration peut aussi caractériser le regroupement de deux ou plusieurs entreprises qui étaient auparavant juridiquement indépendantes. Il s'agit là d'une concentration financière dont les modalités peuvent être fusion (les entreprises A et B disparaissent au profit d'une nouvelle entreprise C) ou encore l'absorption (l'entreprise A passe sous contrôle de l'entreprise B).

On distingue généralement trois types de concentration :

- Concentration horizontale; elle réunit des entreprises fabriquant le même produit ou situées à un même stade du processus de production, elle permet de réaliser des économies d'échelle et d'accroître le pouvoir de négociation face aux partenaires extérieurs (réduction des prix exigés par les fournisseurs);

① Accroissement de l'efficacité de l'entreprise à la suite de l'augmentation de la dimension de celle-ci. On dit encore rendements à l'échelle croissants. Lorsque l'augmentation du volume des facteurs de production s'accompagne d'une croissance de la production proportionnellement plus faible, on parle de rendements décroissants à l'échelle ou de déséconomies d'échelle.